

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : ES/vp U70 F° 96
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.225/s.394
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Mesdames,

Objet : UCCLE. Avenue Dolez, 120. Permis d'urbanisme n° 16-37426-06.
Rénovation d'une maison mitoyenne.

En réponse à votre lettre du 21 juin 2006, en référence, reçue le 23 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 juin 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet porte sur la rénovation et l'extension d'une maison mitoyenne datant d'avant 1932, située en bordure de la zone de protection du Kauwberg.

Façade avant

Le projet prévoit la modification des châssis actuels en bois ainsi que la porte d'entrée par de nouvelles menuiseries en PVC.

La CRMS déconseille l'emploi du PVC pour des raisons esthétiques et de développement durable.

Elle préconise de conserver les châssis existants plutôt que de les remplacer systématiquement. Si des remplacements s'imposent, elle demande de respecter les modèles et le matériau existants (le bois).

Elle déconseille également l'emploi du double vitrage dans ce type de maisons qui n'ont pas été conçues à cette fin pour des raisons d'hygiène du bâti (problème de condensation sur les murs intérieurs).

Façade arrière

La CRMS constate que l'extension projetée à l'arrière de la maison n'aura pas d'impact préjudiciable sur le site classé. Toutefois, elle pose des problèmes au niveau urbanistique (surhausse des mitoyens, profondeur de construction, minéralisation du jardin, etc.).

Toiture

L'actuelle tabatière serait remplacée par deux nouveaux velux.

Vu les dimensions étroites du versant de toiture, la CRMS demande de limiter leur nombre à un seul exemplaire.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Muret).